



Aide-mémoire pour les vétérinaires officiels concernant le monitoring des ganglions lymphatiques LyMON

Quand les bovins ont des contacts avec des animaux de plusieurs exploitations, pendant l'estivage par exemple, les risques de propagation des maladies sont accrus. C'est notamment le cas pour la tuberculose bovine (TB).

On assiste depuis quelques années à une recrudescence des cas de TB chez les bovins et le gibier en Europe. Quelques cas isolés de TB ont également été observés en Suisse en 2013. Le risque subsiste que cette épizootie s'introduise et se propage dans le cheptel bovin suisse sans que l'on ne s'en aperçoive.

Le contrôle des viandes à l'abattoir est la composante essentielle de la surveillance de la TB en Suisse. Il permet de prouver que le pays est indemne de la maladie. Cette preuve est exigée pour pouvoir faire du commerce d'animaux et de produits animaux non seulement en Suisse mais aussi avec l'étranger. Étant donné la chronicité de la TB, les lésions des organes sont multiples, ce qui explique que les contrôles des viandes débouchent sur des résultats variables. Chez les animaux contaminés depuis quelques semaines seulement, les ganglions lymphatiques sont souvent les seules parties du corps atteintes. Il importe donc de contrôler ces organes minutieusement et de prélever des échantillons dès les premiers soupçons d'altérations.

C'est pourquoi un programme de détection précoce appelé LyMON a été lancé en 2013 dans toute la Suisse : il a pour but de renforcer la surveillance de la santé animale à l'abattoir. Il permet de demander une analyse des ganglions lymphatiques présentant des altérations non spécifiques afin de déterminer si l'animal est atteint de TB et ce même en l'absence d'une suspicion de la maladie. Cela permet de réduire la probabilité de passer à côté de stades précoces de TB.

LyMON est un instrument destiné avant tout aux vétérinaires officiels (VO) et servant à clarifier les situations douteuses. C'est pour eux l'occasion d'envoyer des échantillons de ganglions lymphatiques altérés.

Déroulement du projet

Face à des altérations non spécifiques des ganglions lymphatiques lors du contrôle des viandes, le VO prélève un échantillon qu'il envoie pour clarification par diagnostic différentiel, dans le cadre de LyMON, à l'Institut de bactériologie vétérinaire (IVB, Université de Zurich). À noter que le projet ne porte que sur des bovins adultes (quatre dents permanentes ou plus). La carcasse échantillonnée peut ensuite être traitée normalement, pour autant qu'il n'y ait pas d'autres motifs de contestation.

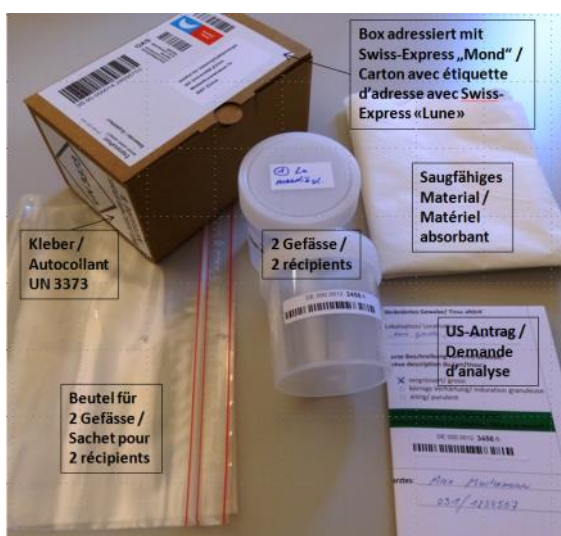
Chaque VO doit envoyer au moins un échantillon par an. Il faut prélever davantage d'échantillons de ganglions lymphatiques dans les cantons où le nombre d'abattages de bovins est élevé. Les services vétérinaires cantonaux en informent les VO concernés.

Différences entre les échantillons LyMON et les échantillons suspects de TB

Point	Échantillons LyMON	Échantillons suspects de TB
Hypothèse de départ	<ul style="list-style-type: none"> L'animal échantillonné n'est pas infecté par la TB, mais la cause de l'altération n'est pas claire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'animal échantillonné est potentiellement infecté par la TB.
Altération	<ul style="list-style-type: none"> Altérations non spécifiques des ganglions lymphatiques, associées tout au plus avec de petites lésions isolées d'un organe 	<ul style="list-style-type: none"> Enflure ou induration plus manifeste des ganglions lymphatiques, sensible lors de la palpation Altérations multiples et/ou plus importantes des organes Animaux avec des altérations nodulaires, avec en plus un rapport épidémiologique avec des cas de TB (si connu)
Carcasse	<ul style="list-style-type: none"> N'est pas mise sous séquestre 	<ul style="list-style-type: none"> Est mise sous séquestre jusqu'à ce que le résultat de la PCR soit connu
Mesures dans l'exploitation de provenance	<ul style="list-style-type: none"> Aucune (pour autant que les résultats d'analyse soient négatifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise sous séquestre, tuberculisation, etc. (conformément aux dispositions légales)

Si le VO ne sait pas s'il doit envoyer un tissu altéré comme suspicion de TB ou dans le cadre de LyMON, il peut toujours consulter le laboratoire national de référence (IVB) et le VC.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à votre service vétérinaire cantonal.



Les sets de prélèvement pour les suspicions de TB et les échantillons LyMON peuvent être commandés gratuitement auprès des services vétérinaires cantonaux.



Le manuel de dépistage de la tuberculose bovine donne une vue d'ensemble des différents signes de TB sur les carcasses.